

E/3246/Rev.2
E/CN.12/530/Rev.2



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(9 AVRIL 1958 — 23 MAI 1959)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS: VINGT-HUITIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 4

NEW-YORK

cadre du programme de formation et de remercier les services de l'assistance technique des Nations Unies de leur appui;

2. De demander au secrétariat de la CEPAL d'étudier la possibilité d'élargir le programme en organisant des cours intensifs sur le développement économique, dans des pays ou des zones où il n'y en a pas eu jusqu'à présent, et de présenter un rapport à ce sujet au Comité plénier lors de sa session de 1960.

22 mai 1959.

154 (VIII). Statistique

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Reconnaissant que de sensibles progrès ont été accomplis ces dernières années en Amérique latine sur le plan statistique, notamment du fait que l'on comprend de mieux en mieux l'importance des statistiques pour l'élaboration de décisions rationnelles et pour la formulation des politiques gouvernementales, grâce aussi à l'action des gouvernements et aux initiatives professionnelles et intergouvernementales visant à renforcer les services de statistique — en particulier celles des organismes internationaux et des services chargés de gérer les programmes bilatéraux,

Considérant que les réalisations accomplies par les gouvernements avec la collaboration de divers organismes internationaux — notamment les recensements de population et de l'agriculture, ainsi que la formulation de normes pour diverses statistiques — sont d'une grande utilité non seulement parce qu'elles fournissent des renseignements précieux mais encore parce qu'elles contribuent à améliorer, sur le plan national, la formation professionnelle et l'enseignement de la statistique,

Considérant qu'en raison précisément des conditions dans lesquelles ces progrès ont été accomplis, on relève des insuffisances et des lacunes dont l'importance ne peut-être minimisée et qui doivent retenir l'attention constante des gouvernements et des organismes internationaux,

Considérant que pour remédier à ces insuffisances et combler ces lacunes on pourrait envisager diverses mesures telles que : a) fournir aux services nationaux de statistiques les moyens administratifs et financiers dont ils ont besoin pour bien s'acquitter de leurs fonctions; b) offrir aux statisticiens de profession la possibilité de faire carrière dans l'administration, de manière à s'assurer les services d'un personnel compétent; c) coordonner les statistiques nationales afin d'éviter les doubles emplois, de réduire les dépenses et d'améliorer la qualité de ces statistiques; d) avoir plus largement recours aux techniques modernes,

Considérant qu'en ce qui concerne le rang de priorité à donner aux diverses catégories de statistiques nationales, il conviendrait d'élaborer pour chaque pays un programme d'ensemble englobant les statistiques nécessaires pour mettre au point des programmes de développement économique et en évaluer les résultats,

Considérant que des réunions de groupes de travail, où les spécialistes chargés des statistiques nationales dans tel ou tel domaine particulier pourraient échanger des renseignements sur les méthodes appliquées et rechercher des solutions aux problèmes communs, seraient un excellent moyen d'améliorer les statistiques dans les domaines considérés,

Considérant que les recensements industriels projetés dans de nombreux pays d'Amérique latine doivent avoir lieu prochainement, qu'ils ont une incidence sur la mise à jour des séries statistiques correspondantes, et que, de ce fait, il serait particulièrement utile de convoquer le plus rapidement possible une de ces réunions pour s'occuper de la question des statistiques industrielles,

Décide:

1. De demander au secrétariat de préparer, en consultation avec le Bureau de statistique des Nations Unies, l'Institut interaméricain de statistique et les institutions spécialisées intéressées, et en prenant pour base le document intitulé « Liste minimale de statistiques pour le développement économique et social »²⁷, un programme minimum à l'intention des pays d'Amérique latine, comportant les statistiques nécessaires pour mettre au point des plans de développement économique et en évaluer les résultats;

2. De reconnaître qu'un progrès véritable des statistiques latino-américaines exige des mesures efficaces et qu'il faut notamment :

a) Organiser les services nationaux de statistique de manière à leur assurer la place qu'ils méritent dans l'appareil administratif, des relations satisfaisantes avec les autorités chargées de la politique de développement économique, des crédits suffisants et des ressources administratives appropriées;

b) Enoncer des normes pour le rassemblement et l'exploitation des données statistiques, ainsi que pour l'application de méthodes modernes d'étude et d'enquête;

3. De recommander au secrétariat d'arrêter, en collaboration étroite avec les gouvernements des pays latino-américains, le Bureau de statistique des Nations Unies, l'Institut interaméricain de statistique et les institutions spécialisées intéressées, des plans pour réunir en 1960 un groupe de travail composé de spécialistes nationaux des séries statistiques industrielles et des recensements industriels, qui serait chargé de procéder à une étude détaillée et à des échanges de vues sur les mesures nécessaires pour effectuer les recensements industriels et les enquêtes connexes de nature à contribuer à la programmation du développement économique. A mesure que l'on disposera des ressources nécessaires et quand l'occasion se présentera, on pourrait prendre des dispositions analogues au sujet d'autres statistiques importantes pour l'analyse des problèmes du développement économique. Pour faciliter la réalisation de ces plans, il y aurait lieu de tirer parti des programmes internationaux et bilatéraux d'assistance technique.

22 mai 1959.

²⁷ Commission de statistique des Nations Unies, documents E/CN.3/248 et E/CN.3/L.41.